

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 392 - page 27**

**22 - Côtes-d'Armor**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Lannion.

**LE PIXIE.**

*Objet* : assurer des missions intervenant dans le champ culturel mais également social ; l'association a pour objet principal : la production, la promotion et la diffusion d'événements culturels de toutes formes et de toutes disciplines artistiques, l'accueil plateau d'artistes, compagnies, groupes ou collectif artistique en création, en répétition ou en diffusion, l'accueil de tout autre projet en adéquation avec les valeurs défendues par l'association ; cet objet s'entend au travers de valeurs et de missions telles que : la non-discrimination de tout ordre (culturelle, sociale, sexuelle), l'accessibilité à la culture au plus grand nombre, et plus spécifiquement aux publics en difficultés économiques et sociales, la confrontation des esthétiques artistiques les moins courantes ou les moins représentées auprès des publics, l'orientation des niveaux de rémunérations et des conditions de travail au-delà des minima conventionnels, la prévention des différents risques inhérents aux spectacles ; l'association se donne pour objectifs des tarifications billetteries et autres événements organisés peu élevées, la mise en place d'actions de sensibilisation à l'art et la culture au travers de master-class, ateliers, rencontres avec les artistes, show cases, etc., une mise à disposition du matériel technique et des locaux dédiés pour les projets portés par des partenaires extérieurs.

*Siège social* : 8, rue de l'école, Loguivy-lès-Lannion, 22300 Lannion.

*Date de la déclaration* : 22 février 2016.